

Formulaire de demande d'occultation complémentaire

L'article R. 741-14 du code de justice administrative prévoit que : « Si la mise à disposition de la décision (de justice), malgré l'occultation des nom et prénoms (...) est de nature à porter atteinte à la sécurité ou au respect de la vie privée des personnes physiques mentionnées au jugement ou de leur entourage, la décision d'occulter tout autre élément d'identification est prise (...) lorsque l'occultation concerne une partie ou un tiers.»

L'article R. 741-15 du même code prévoit par ailleurs que : « Toute personne intéressée peut introduire à tout moment, auprès d'un membre du Conseil d'Etat désigné par le vice-président du Conseil d'Etat, une demande d'occultation ou de levée d'occultation des éléments d'identification ayant fait l'objet de la décision mentionnée à l'article R. 741-14. / Il n'est pas fait droit aux demandes abusives, notamment par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique. »

*

Je demande, en application de l'article R. 741-15 du code de justice administrative, à ce que dans la décision de justice ci-jointe, les termes indiqués ci-dessous, dont j'estime qu'ils permettent indirectement mon identification, fassent l'objet d'une occultation :

Je suis une personne intéressée, au sens de cet article, en tant que (cocher la case) :

Partie au litige

Autre (préciser) :

Prénom et nom :

N.B. : La réponse à cette demande sera donnée par voie électronique sur l'adresse de laquelle cette demande aura été envoyée.